

Sujet: [INTERNET] Observations pour enquête publique "Centrale Eolienne de La Lande"

De : Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>

Date : Tue, 29 May 2018 17:52:46 +0200

Pour : pref-environnement@haute-vienne.gouv.fr

Marcel Puygrenier
4, lieu dit Bachellerie
16420 Saulgond

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête
5, rue de la Mairie - Le Bourg
87300 Blanzac

Monsieur le Président,

En page 13 du résumé non technique, paragraphe 4.1.1 le pétitionnaire affirme que les éoliennes sont efficaces pour lutter contre le réchauffement climatique en réduisant la quantité de CO2 libérée dans l'atmosphère. En considérant une baisse de la production électrique nucléaire, du fait de l'intermittence de l'énergie éolienne, quand il n'y a pas de vent, il faut faire appel à des centrales thermiques productrices de gaz à effet de serre.

Le récent rapport de la Cour des Comptes mentionne que le développement de l'éolien et du photovoltaïque n'ont pas permis de réduire la quantité de CO2 produite. Ce rapport préconise de favoriser l'énergie solaire thermique et l'isolation des bâtiments qu'il considère beaucoup plus efficace pour réduire les gaz à effet de serre.

C'est notamment pour cette raison que je suis contre le projet 4.1.1. "Centrale Eolienne de La Lande"

En pièce jointe le rapport de la cour des comptes sur le soutien aux énergies renouvelables ainsi qu'une copie des articles parus dans les journaux, "Le Monde", "Le point" et Sud Ouest.

Cordialement

Marcel Puygrenier

20180418-rapport-soutien-energies-renouvelables (1).pdf

Content-Type: application/pdf
Content-Encoding: base64

Énergies renouvelables, la charge sévère de la cour des comptes.pdf

Énergies renouvelables, la charge sévère de la cour des comptes.pdf

Content-Type: application/pdf
Content-Encoding: base64

La cour des compes critique les dispositifs de soutien public.pdf